

Pour quelle économie d'eau ?

Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez tout à fait récupérer l'eau de pluie qui tombe dans l'espace qui vous appartient. Il faut néanmoins respecter certaines règles :

- L'inspection et le nettoyage réguliers des équipements qui servent à récupérer l'eau de pluie. En cas de contrôle, les agents vous demanderont votre carnet de maintenance détaillant les vérifications et entretiens effectués.
- Vous n'êtes pas autorisé à raccorder entre elles des installations hydrauliques alimentées par des branchements différents, en particulier s'il s'agit d'un puits ou d'un forage privé.
- La réglementation interdit aussi de relier des systèmes de réutilisation d'eaux de pluie à des installations raccordées au réseau public.

Exemple d'économie d'eau



LES TARIFS A LIMOURS

Tarifs eau:
 Prix de l'eau au m³: **2,26€** (soit **0,00226€/L**)
 Prix de l'abonnement annuel: **48,99€**

Tarifs assainissement:
 Prix de l'assainissement au m³: **3,03€** (soit **0,00303€/L**)
 Prix de l'abonnement annuel: **0€**

Budget annuel:
 Pour une consommation annuelle de 120 m³*, le budget est de **683,79€** soit **56,98€/mois**

QUELQUES EXEMPLES

Voici quelques exemples de ce que vous coûtent vos consommations d'eau au quotidien.

AU QUOTIDIEN

- Une douche (50 L) coûte **11 centimes**
- Un bain (120 L) coûte **27 centimes**
- Une lessive (100 L) coûte **23 centimes**

Ce graphique vous permet de suivre votre consommation d'eau. Votre compteur indique votre consommation en m³ (1m³ = 1000 Litres)

Au printemps 2023, je refais le gazon de mon jardin sur une surface de 70m².

En juin, la surconsommation d'eau potable est due à l'arrosage de ce nouveau gazon soit 1,5m³.

2 récupérateurs d'eau de 400 litres installés de part et d'autre de la maison auraient pu me permettre en partie cette économie.

